

L'expression de la discrimination raciale dans *En famille et Mon cœur à l'étroit* de Marie Ndiaye

Pierre NDUWAYO¹
Edith NDEREYIMANA²

Abstract

This article studies how racial discrimination is expressed in Marie Ndiaye's novels « En famille » and « Mon cœur à l'étroit ». In the context of globalization marked by intercultural contacts, different peoples are forced to live on the same territory. But, their social relationships are expressed in terms of their social status, which, in turn, is influenced by economic factors and the history of the peoples in contact. Some feel a superiority complex towards others and are even pleased with rejecting them from their society. Thus, in the Francophone, colonial or post-colonial literature, the problem of discrimination can be observed in several forms. These depend on the reference societies of the writers and the mentalities of the inhabitants of these societies. This theme questions the adherence to the society and the artists propose the way of transcending the difficulties that their novels put in evidence. The writers resort there in order to show their position opposite this topic and their worldview. It is in this logic that would enroll the novels of the corpus.

Keyword: globalization; racism; discrimination; marginality; rejection.

DOI: 10.24818/DLG/2022/SP/03

1. Introduction

Les mouvements migratoires, qui commencent avec l'esclavage, se poursuivent avec la colonisation, pour se généraliser avec les indépendances des anciennes colonies, ont mis en contact différents peuples de diverses origines et diverses races. Malgré leur différence (raciale, ethnique, régionale, religieuse, ...), ils se sont retrouvés, obligés de vivre ensemble par l'histoire. Mais, leurs rapports sociaux n'ont pas toujours été au bon fixe parce que certains peuples éprouvent un complexe

¹ Pierre Nduwayo, École Normale Supérieure, Bujumbura, Burundi,
nduwapetro1639@yahoo.fr

² Edith Ndereyimana, Université du Burundi, Bujumbura, Burundi,
edith.ndereyimana@ub.edu.bi

de supériorité envers les autres, et en conséquence, ils les sous-estiment et se complaisent même à les exclure de leur environnement social. C'est ainsi que depuis l'esclavage et la colonisation, les Blancs (dominants) déconsidéraient les Noirs (dominés) et les excluait de certains espaces sociaux tout en les privant de certains avantages. Ainsi, la discrimination peut prendre plusieurs formes entre autres la forme raciale, ethnique, religieuse, genrée, etc. Dans notre cas, il s'agit de la discrimination raciale. Que peut-on entendre par la discrimination et le racisme ?

D'après Pap Ndiaye (2007 : 289), reprenant le code pénal français, la discrimination est

toute distinction opérée entre les personnes physiques en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminées.

On en distingue deux formes à savoir la discrimination directe et la discrimination indirecte. On parle de discrimination directe lors qu'un critère est utilisé comme fondement d'une différence de traitement. Elle se mesure par l'effet qu'elle produit sur le terrain. La discrimination indirecte se manifeste « lorsqu'elle provient d'une disposition, d'un critère ou d'une pratique apparemment neutres qui se trouvent en réalité avoir un effet défavorable pour une personne ou un groupe de personnes » (Pap, Ndiaye, 2007 : 290). Elle est matérialisée par le recours abondant à certaines figures de style, notamment l'euphémisme et la périphrase. Le racisme, quant à lui, *consiste à définir un groupe humain à partir d'attributs naturels, visible ou non, et à en déduire des caractéristiques morales ou intellectuelles qui s'appliquent à tous ses membres, indépendamment de leur personne propre, jusqu'à autoriser à leur encontre des comportements d'exclusion et d'infériorisation pouvant prendre l'allure de violence parfois extrêmes* (Sylvie, Mesure et Patrick, Savidan, 2006 : 947).

Comment la discrimination raciale est-elle prise en charge dans les romans du corpus ? Quelle forme la discrimination prend-elle dans les romans de Marie Ndiaye ? Quelle interprétation pouvons-nous dégager de

cette expression ? Telles sont les questions qui nous serviront de fil conducteur dans notre réflexion qui se réalisera à l'aide des théories des marges littéraires. Notre objectif est de montrer que certains personnages des romans du corpus, même dans des situations où ils semblent bien intégrés dans la société, n'en sont pas des citoyens à part entiers. Ils sont tolérés dans la société sans qu'elle les reconnaisse en réalité comme membres. L'appartenance à la société leur est indirectement refusée. Nous partirons de l'hypothèse selon laquelle la race blanche serait supérieure aux autres et ce serait pour cette raison que les Blancs des romans étudiés méprisent les étrangers.

2. La marge

Le mot marge n'est pas facile à définir parce qu'il « y a autant de marges que de disciplines ou de notions pouvant être perçues et représentées plus ou moins abstraitement comme un territoire : les espaces ont leurs marges comme les sociétés qui les occupent, dès lors qu'ils sont conçus comme un ensemble » (Régine, Jomand-Baudry, 2005 : 13). Il a, comme le montre Régine, Jomand-Baudry, plusieurs définitions et celles-ci peuvent se décliner sous les angles spatial, chronologique, thématique et qualitatif. De plus, la marge se définit en fonction des disciplines, ce qui la rend davantage plus complexe. En conséquence, elle a une définition relationnelle : « L'appréhension ou la définition de la marge s'opèrent dans un rapport à un objet central qui est ou non de même nature qu'elle, ce qui permet d'envisager de multiples interactions entre les arts. » (Régine, Jomand-Baudry, 2005 : 16). On pourrait la définir comme « un bord, une bordure, une zone de transition » et dès le XIII^e siècle elle désigne un espace blanc autour d'un texte. » (Marie-Christine, Cormier, 2005 : 23). Elle est « une construction sociale, (...) un produit historique, qui se prête à diverses lectures selon les contextes et selon les points de vue (socioculturels, sanitaires, productivistes, esthétiques, écologiques, etc.). Fondamentalement, la marge interroge sur notre conception du monde » (Marie-Christine, Cormier, 2005 : 35). Quel que soit le domaine, quelqu'un ou quelque chose qui est en marge de la société se trouve à côté de cette société et celle-ci ne le ou la reconnaît pas comme faisant entièrement partie d'elle.

Christine, Noille-Clauzade (2005 : 47-48) distingue cinq domaines de la marge, cinq fonctions et six modes de mise en marge. Selon cette

critique, l'étude de la marge se réfère à cinq domaines qui suivent. Le premier est la marge-bordure, il relève du domaine pictural, et par extension un domaine typographique. Le deuxième est la marche, qui relève du domaine militaire, et par extension politique et ecclésiastique, puis géologique. Le troisième est la marge de déviation, qui renvoie au domaine astronomique, et par extension scientifique et social. Le quatrième la marge-exclusion, qui est du domaine philosophique, et par extension politique. Enfin, il y a la marge comme réserve variable (encadrée par une limite supérieure et une limite inférieure) de quantités disponibles, le domaine mathématique du calcul infinitésimal, et par extension, les domaines financiers et statistiques. Ici, ce sont les troisième et quatrième domaines qui attirent plus notre attention. Ils nous intéressent en ce sens que la marge de déviation et la marge-exclusion peuvent être utilisées pour déterminer ce qui relève du centre et de la périphérie et par-delà participer de la discrimination.

A ces domaines, Christine, Noille-Clauzade (2005 : 48) associe cinq fonctions. D'abord une fonction d'encadrement (la bordure encadre un plan). Ensuite, une fonction de transition (la marche est le point de rencontre entre deux juridictions). Puis, une fonction de décentrement (les éléments excentriques n'obéissent pas aux principes généraux de cohérence). Quatrièmement, une fonction critique d'exclusion (les éléments marginaux sont dans une relation de séparation et par-là même de négation du système). En dernier lieu, une fonction de réserve pour un potentiel infini de variations infimes (la marge bénéficiaire ou la marge d'erreur encadrent une zone de variation une estimation numérique). Dans cette rubrique, ce sont les fonctions de décentrement et de critique d'exclusion qui nous intéressent car elles entrent dans une logique de la discrimination.

Concernant les modes de mise en marge, Christine, Noille-Clauzade (2005 : 53-55) recense six logiques : la première est la logique de focalisation présidant à la conceptualisation de la marge comme bordure et intervient quand un champ théorique se définit en margeant son domaine de pertinence. La seconde est la logique de délimitation qui est à l'origine du concept de marges transitionnelles et intervient dans le cadre des théories classificatoires qui, établissant des classes distinctes, ont ipso facto à prendre en compte les recouvrements catégoriels. La troisième est la logique de récupération qui préside à la conceptualisation de la marge comme déviation excentrique et intervient dans la construction des systèmes ; la prise en compte de la marge aboutissant même à un renforcement, à une

clôture du système. La quatrième est la logique d'invalidation qui ressort de la mise à jour des marges irrécupérables. Elle est à relier à un mouvement de renversement théorique, à la mise en place d'un paradigme théorique neuf, balayant la grille de lecture précédente. La cinquième est la logique de division qui prévaut à l'exclusion d'éléments marginaux et qui appartient à une pensée de la révolution, dont la dialectique relève d'une herméneutique. Enfin en dernier lieu, c'est la logique d'ouverture qui est inhérente à la pensée de la marge comptable et relève d'une théorie non close, susceptible de manipuler des concepts ouverts. Parmi toutes ces logiques citées ci-haut, ce sont les quatrième et cinquième logiques qui nous intéressent. La quatrième est intéressante en ce sens qu'elle a un lien avec quelque chose longtemps sous-estimé mais que cette logique va valoriser. La cinquième attire l'attention par le fait qu'elle se consacre aux éléments qui occupent la périphérie de la notion prise pour référence et pour cela, ces éléments ont été marginalisés. Toutes ces théories nous serviront à montrer que les personnages des romans du corpus étiquetés d'étrangers restent en marge de la société même quand ils se croient totalement intégrés dans la société de référence.

3. La négation de ce qui n'est pas blanc

Comme en témoigne le titre d'un article de Clarissa Behar « Écrire en pays à majorité blanche : *En famille* de Marie Ndiaye » (2013), les romans de Marie Ndiaye mettent en évidence une société de référence à majorité blanche. En conséquence, les Blancs (les autochtones) éprouvent un complexe de supériorité par rapport à ceux qui ne sont pas blancs, c'est-à-dire aux étrangers. Ils nient toute ressemblance et toute probable égalité avec celui qui n'est pas blanc. Cette négation s'observe à travers des comportements et des discours qui, d'une façon ou d'une autre, visent à inférioriser l'étranger. De fait, la discrimination se fait sur base de la couleur de la peau. Il s'agit de la peau blanche qui est mise en honneur contre les autres peaux. Pour bien témoigner de cet état de fait, Marie Ndiaye recourt à certaines figures de style dont l'euphémisme et la périphrase. Dans les romans du corpus, pour exprimer quelque chose de désagréable, l'écrivaine ne désigne pas les choses terre à terre mais elle utilise l'euphémisme pour masquer le côté désagréable.

Dans *En famille*, on assiste à de nombreux cas où les personnages, pour exprimer les défauts physiques de Fanny, utilisent des mots ou des

groupes de mots dont il est clair que le référent est la race. Ces mots sont utilisés pour exprimer le mépris de l'autre. C'est le cas d'abord de Tante Colette s'adressant à Fanny « nous ne voyions plus que tout ce qui te séparait de nous » (Marie, Ndiaye, 2007 (1990) : 153), « pour nous, il n'y avait rien dans ton visage qu'on pût comprendre ni apprécier. Tu ne nous ressemblais guère, ... » (Marie, Ndiaye, 2007 (1990) : 154) ; ensuite les propos d'Eugène envers sa cousine « Que tu es ma cousine, cela s'oublierait vite, mais pas que ... Est-ce que tu as l'air d'être ma cousine ? ... Il faut se rendre à certaines raisons » (Marie, Ndiaye, 2007 (1990) : 171). Clarissa Behar (2013 : 133), interprétant la phrase « Que tu es ma cousine, cela s'oublierait vite, mais pas que ... », dit que les « points de suspension figurent la race comme innommable ». Puis Tante Colette dit que Fanny présente « une vague ressemblance avec le mien (le visage) » (Marie, Ndiaye, 2007 (1990) : 211), « l'infortune que représentait sa nature » (Marie, Ndiaye, 2007 (1990) : 220) qui fait allusion à l'euphémisme par lequel Tante Colette décrivait peu avant la métamorphose de Fanny devenue « ainsi que nous avions souhaité qu'elle fût autrefois, sans succès tant était mauvais le fond de sa nature » (Marie, Ndiaye, 2007 (1990) : 211), etc. Tous ces groupes de mots permettent à certaines personnes évoquées dans ce roman d'isoler ceux qui ne leur ressemblent pas physiquement pour les marginaliser et les stigmatiser. Colette et Eugène prennent leur couleur de peau comme une référence pour désigner celui qui mérite d'être reconnu comme un membre de la société et celui qui ne le mérite pas. En conséquence, celui qui n'a pas la couleur blanche est mis au bas de la société et est considéré comme un être inférieur. Il n'a pas les mêmes faveurs qu'une personne qui a une peau blanche.

Dans *Mon cœur à l'étroit*, ces expressions euphémiques s'y trouvent également : « le caractère intouchable de ce que vous êtes, [...] votre raideur et votre pureté, votre aspect et vos habitudes, [...], vous êtes si différents, ..., et ... et ce que vous inspirez, ... » (Marie, Ndiaye, 2007 : 33), « vous portez sur votre figure ce qu'on ne supporte pas d'y voir ... sur aucune figure ... et c'est quelque chose de proprement répugnant, ... » (Marie, Ndiaye, 2007 : 33-34). Lanton se sert de la comparaison « les gens comme vous ne sont pas en odeur de sainteté ... » (Marie, Ndiaye, 2007 : 139) pour rejeter la supplication de Nadia qui lui demande d'aider son ex-mari à obtenir le renouvellement de son titre de séjour. La même expression est reprise par Nathalie quand elle s'adresse à Nadia « c'est si dur pour les gens comme vous, si injustes ... » (Marie, Ndiaye, 2007 : 264).

Ces expressions révèlent qu'il existe en France certains esprits qui ont une vision dichotomique du monde qui fait état de l'existence d'un groupe d'individus « nous » qui se sentent supérieurs à un autre « vous ». Il s'agit d'une société multiculturelle qui reconnaît l'existence d'une majorité dominante à côté d'une minorité qui est dominée. Le « vous » est marginalisé (stigmatisé) parce qu'il est considéré comme inférieur, mauvais et peut-être nuisible à la société. Pour cela, le facteur « égalité des chances » est inopérant chez eux. Les deux groupes d'individus n'ont pas les mêmes droits sociaux.

Avec ce style, l'écrivaine dénonce la discrimination raciale qui existait en France au moment de la publication des romans du corpus. À cette époque, les étrangers étaient maltraités et n'avaient pas les mêmes devoirs que les autochtones envers la patrie. Pour cette raison, ils n'avaient pas également les mêmes droits sociaux que les autochtones. Ces derniers jouissaient de beaucoup de faveurs sociales et étaient bien considérés. La société du roman est construite de telle sorte que la discrimination ne s'exprime pas ouvertement mais en réalité elle existe et sert de point d'appui pour maltraiter les étrangers :

Il est d'usage chez nous de taire beaucoup de choses, de garder le silence sur ce qui apparaît comme équivoque ou qui, en son temps, a provoqué scandale ou remous, d'agir comme si rien n'existait dont on ne pût discuter clairement, sans embarras, sans employer d'expressions grossières ni sentimentales. (Marie, Ndiaye, 2007 (1990) : 296)

La société est tellement encline à cette considération qu'elle ne veut pas qu'on la remette en cause : « Ce que la famille cachait devant, aux yeux de la famille, rester caché, mais de nombreux indices permettaient de deviner très précisément sur quoi portait ce qu'on ne devait pas savoir et de s'en écarter en toute conscience. » (Marie, Ndiaye, 2007 (1990) : 258-259). La négation de ce qui n'est pas blanc est une occasion pour Marie Ndiaye de mettre en scène ce qu'elle aimerait qu'un jour la race devienne, c'est-à-dire un « marqueur des infinies variations que nous, humains, avons en partage et non plus l'un des mécanismes privilégiés d'exploitation et d'exclusion » (Clarissa, Behar, 2013 : 130). Ceci permettrait plus d'ouverture à la diversité et réduirait considérablement les cas de victimisation pour cause de la couleur de sa peau.

4. L'exclusion de l'autre

Les romans du corpus montrent que l'autre connaît des difficultés d'adaptation dans la société qu'ils mettent en évidence. Le droit d'appartenir à la société lui est toujours refusé. Ce refus s'exprime de deux manières à savoir, le refus indirect (qu'on découvre à travers un comportement et un discours qui excluent l'autre) et le refus direct qui se traduit par l'exclusion de l'autre soit dans la famille soit à l'échelle de la société. La famille et la société sont fermées sur elles-mêmes et ne voient pas de bon œil un étranger.

Dans *En famille*, Fanny, l'héroïne, vit une crise identitaire. Mais pour comprendre le nœud de son problème, il faut remonter aux circonstances de sa naissance. En effet, elle descend d'un couple mixte dont le père, si on se réfère au lexique alimentaire et climatique utilisé pour décrire son pays, serait un Africain (Noir) tandis que la mère est une Française. Et le roman précise que Fanny ressemble à son père. Quand la mère présente celui qui deviendra son mari à la famille, celle-ci n'est pas d'accord et s'oppose à leur mariage :

Puis voilà que la mère de Fanny présentait à la famille celui qui deviendrait le père de Fanny et qui était alors un jeune homme discret et timide, brillant néanmoins et plein de volonté. Mais pour les raisons que Fanny savait et d'autres encore, nul dans la famille n'avait voulu entendre parler de ce mariage. Chacun s'était employé, avec une belle ardeur, une constance louable, à tenter de persuader la mère de Fanny de son inconséquence, à la conjurer de renoncer à son projet, voire à la menacer, toutes pressions auxquelles elle opposait un visage impassible et des paroles insignifiantes dont on ne pouvait tirer la moindre certitude. (Marie, Ndiaye, 2007 (1990) : 255)

L'extrait montre que la famille est fermée sur elle-même et n'est pas ouverte à l'autre. Malgré ces pressions, la mère s'oppose à la volonté de la famille et épouse l'homme de son choix. Cependant, cette réaction ne va pas sans conséquence parce que tante Léda, qui a osé soutenir la mère de Fanny, sera exclue du noyau familial pour maintenir son unité. Cette réaction est dure et met en lumière la xénophobie de la famille qui va jusqu'à chasser un des siens prétextant garder son unité. De cette union naîtra Fanny qui, abandonnée par son père, sera élevée par sa grand-mère maternelle. Ici également élever Fanny ne signifie pas qu'elle est bien

accueillie comme elle le remarque elle-même : « Quant à moi, je ne suis pas d'ici, bien que je l'aie toujours cru jusqu'alors. Je suis au mieux un élément toléré, mais il apparaît que je n'ai jamais fait qu'imiter et cela ne saurait vous tromper plus longtemps, vous l'avez compris avant moi. » (Marie, Ndiaye, 2007 (1990) : 15). Ce constat est renforcé par les propos de Tante Colette dans ses accusations envers Fanny :

Sais-tu que nous avons dissimulé ton existence chaque fois que nous l'avons pu ? Tu te promenais, certes, dans le village avec l'aïeule. Ce qu'elle disait de tes liens avec elle, le sais-tu ? Oh, je ne te le dirai pas, non. Suis-je cruelle. Je ne veux que t'éclairer. Aussi je me tais là-dessus. (Marie, Ndiaye, 2007 (1990) : 153).

Ici, on remarque que Fanny est ce personnage qui vit toujours dans la famille sans pour autant en être membre à part entière. Il lui est refusé son droit d'appartenir à la famille. Elle est dedans par sa situation familiale et en même temps dehors par sa condition physique. Son physique n'a pas ce que Pap Ndiaye (2008 : 303) appelle « la bonne couleur de peau », c'est-à-dire la couleur blanche qui est prise pour référence dans ce roman.

Ce qui se passe dans la famille peut se transposer à l'échelle de toute la société parce que partout où Fanny passe, personne ne la croit quand elle dit que le village de sa grand-mère est le sien. C'est ainsi que ça se passe quand Fanny travaille dans la cuisine au village de M. Lorsqu'elle dit que Georges est son oncle, Lucette ne la croit pas et elle rétorque : « - Comment, toi, peux-tu avoir pour oncle cet homme-là ? Je n'en crois rien ! [...] Ce Georges est bien de chez nous. » (Marie, Ndiaye, 2007 (1990) : 86). Une situation identique se reproduit lorsque Fanny dit à sa patronne qu'elle habite près du village de M. La patronne « émit quelques « hum » tout en examinant son dos, sa taille, ses reins qu'elle toucha d'un doigt, ... : C'est entendu » (Marie, Ndiaye, 2007 (1990) : 77), tandis que Lucette et trois hommes qui étaient-là se moquèrent des propos de Fanny et un d'eux s'écria : « Elle dit que sa famille habite dans le coin ! On peut dire ce qu'on veut, n'est-ce pas ? Qui ira vérifier ? » (Marie, Ndiaye, 2007 (1990) : 78). Le comportement de la patronne, de Lucette et de ces trois hommes montrent qu'ils ne sont pas habitués aux étrangers qui vivent dans leur communauté. On la prend pour une menteuse qui veut s'attirer la confiance de sa patronne pour qu'elle soit bien considérée dans son travail. Ce village ressemble à une communauté fermée sur elle-même et la présence d'un

étranger ne serait qu'un effet de hasard. En conséquence, on ne lui reconnaîtrait pas le droit d'être appelé un villageois ou une villageoise.

Dans *Mon cœur à l'étroit*, Nadia et Ange, son mari, sont des instituteurs appliqués à Bordeaux. Cependant, comme pour Fanny dans le roman précédent, Nadia et Ange inspirent à leurs collègues une antipathie dont l'origine reste obscure. Les regards de leurs collègues inquiètent Nadia qui, au début du roman, se demande : « J'ai parfois l'impression, au début, qu'on me regarde de travers. Est-ce vraiment après moi qu'ils en ont ? [...]. Cette question me dérouté. Qu'ai-je donc fait, et à qui ? » (Marie, Ndiaye, 2007 : 9). Nadia saura la cause de cette antipathie lorsqu'un jour son mari rentre, agressé par un groupe d'élèves. En se rendant à la pharmacie pour acheter des compresses, la pharmacienne lui apprend qu'ils sont victimes du « caractère intouchable de ce que vous êtes, votre ... votre raideur et votre pureté, votre aspect et vos habitudes, ... » (Marie, Ndiaye, 2007 : 33).

Dans les romans de Marie Ndiaye, le mot ne renvoie pas immédiatement à la chose désignée, l'écrivaine utilise un discours qui tourne autour de ce qu'on veut dire. Ici, à travers les mots utilisés, on remarque que Nadia et son mari seraient des étrangers par rapport au reste de leur communauté. Ils sont victimes de leur différence. Ils ne sont pas totalement intégrés dans cette société même s'il y a quinze ans qu'ils travaillent dans cette école. Nadia est également exclue du dialogue de ses collègues lorsqu'elle se rend à l'école après l'agression de son mari. Pendant la récréation, quand Nadia entre dans un groupe de ses collègues, « leur conversation se brise net » (Marie, Ndiaye, 2007 : 87). L'interruption de la conversation montre qu'elle vient la perturber et que ce qu'ils disaient ne la concernait pas.

Quant à l'exclusion directe, dans *En famille*, elle se traduit par les réactions de Tante Colette, de la mère de Fanny et du Maire du village. Dans la quatrième partie du roman intitulée « les accusations de Tante Colette », Tante Colette reproche à Fanny d'être la source du trouble qui secoue leur famille par son comportement. Elle lui explique tout ce qu'elle a fait pour en arriver là-bas. A la fin de ces accusations, elle l'informe de la décision prise à son endroit : « Voilà où je voulais arriver : nous t'interdisons, Fanny, de paraître à nouveau dans notre famille, dont nous avons jugé que tu ne faisais plus partie, pour notre sauvegarde. » (Marie, Ndiaye, 2007 (1990) : 157). Ailleurs dans le cinquième chapitre de la septième partie intitulé « Ma mère me désavoue », la mère de Fanny lui

reproche d'être la source des malheurs qu'elle vit avec son mari. Pour cette raison, elle lui ordonne :

Fanny, il est exclu que, telle que je te devine je te considère encore comme ma fille et que tu voies en moi ta mère. Tu n'es plus que le fruit de ton odieuse arrogance ! [...]. Fanny, ne tente ni de me revoir ni de m'écrire. Et pourquoi le ferais-tu, puisque nous ne sommes désormais plus rien l'une de l'autre. Signé : la deuxième sœur de Tante Colette. (Marie, Ndiaye, 2007 (1990) : 225).

Si avec Tante Colette et la mère de Fanny la discrimination se fait au niveau de la famille, chez le maire du village, elle se fait à l'échelle de la société. Chassée de la famille, Fanny n'a plus où aller. C'est ainsi qu'elle se rend chez le maire du village pour lui demander le droit de s'y établir définitivement. Malheureusement le maire ne trouve pas de textes qui arrangeraient le cas de Fanny et de lui dire que ce droit « n'est pas donné à tout le monde ... » (Marie, Ndiaye, 2007 (1990) : 227). Et Fanny le supplie en vain : « Je me tournai vers le maire et le suppliai de me venir en aide mais, rougissant, il protestait qu'il ne pouvait d'aucune façon s'opposer à la loi ; il la ferait respecter d'autant plus strictement qu'il me devinait prête à tout pour tenter de la contourner. » (*Idem*). En conséquence, Fanny se résout à vivre en marge du village. Le fait que le Maire du village, qui est le représentant de la République dans cette localité, refuse à Fanny ce droit parce qu'elle est étrangère au village montre que les étrangers ne sont pas protégés par l'autorité. Malgré le fait que les textes juridiques français reconnaissent l'égalité de tous les citoyens, il n'en est pas ainsi en réalité. Dans *Mon cœur à l'étroit*, les cas d'exclusion directe ne sont pas très fréquents. Mais, après qu'Ange a été agressé, Nadia elle aussi sera chassée de son école.

Chez Marie Ndiaye, la discrimination raciale ne s'observe pas seulement du côté des Français, mais également de celui des victimes de la discrimination qui, pour s'attirer certaines faveurs, rejettent leurs semblables. Il en est ainsi pour Fanny qui refuse Georges, qui lui ressemble énormément tout en préférant son cousin Eugène. D'ailleurs Tante Colette le lui reproche :

Enfin, tu nous as présenté bientôt un jeune homme de ton entourage, Georges, qui te ressemblait étonnamment, et visiblement fait pour toi, gentil du reste. Tu l'as bien méprisé, après l'avoir choisi. Il t'a fait honte comme tu nous faisais honte au village mais sans que rien ne justifiât ton

embarras qu'une sottise présomption : il t'a paru que la présence de Georges témoignerait bien mal de ton appartenance à la famille, qu'il te fallait prouver sans cesse, te figurais-tu ? Tu ne t'es pas inquiétée de notre désir, qui était de te voir demeurer avec Georges, où se trouvait ta place ; car à quoi bon mélanger ce qui s'oppose ? Ce n'est pas que Georges te semblât indigne de toi ; mais, à tes yeux, il te faisait tort, tandis qu'Eugène, ton cousin, t'était utile. (Marie, Ndiaye, 2007 (1990) : 155).

La situation est identique chez Nadia. Quand elle se rend au Commissariat de Rousselle pour renouveler sa carte d'identité, elle y rencontre ses frères qu'elle nomme « ses frères de chagrin », mais elle les regarde avec indifférence. Le même cas s'est produit en méprisant ses élèves d'origine étrangère, comme elle le regrette :

Ai-je toujours été juste et hospitalière avec ceux de mes élèves, bien rares dans le quartier où j'enseignais, qui me rappelaient les Aubiers, ai-je toujours été correcte avec les fillettes qui ressemblaient plus ou moins à celle que j'avais été ? En vérité, je ne me suis montrée ni juste, ni hospitalière, ni correcte avec ces enfants-là, je me suis montrée dure et distante, voire ricaneuse, souhaitant au fond de moi leur élimination, [...], et ne m'arrivait-il pas de les imaginer comme des pigeons sur lesquels on peut tirer impunément tant ils sont nombreux et sales et superflus ? (Marie, Ndiaye, 2007 : 361)

Le fait que Fanny et Nadia, qui sont victimes du racisme, sont en même temps coupables de ce dernier montre que Marie Ndiaye ne condamne pas seulement la société française pour être raciste, mais également certains étrangers qui sont aussi racistes pour gagner certains avantages. Le fait que toutes les composantes de ladite société manifestent du racisme illustre que l'auteure de *Mon cœur à l'étroit* est dans l'entre-deux sur ce sujet. Elle refuse un jugement monologique de la situation qui consisterait à culpabiliser les Français de racistes en innocentant les étrangers. Donc, elle fait une double critique, à la fois sociale et individuelle. La critique sociale se manifeste dans le fait que les Français sont racistes et la critique individuelle s'observe quand certains étrangers deviennent également racistes pour bien s'intégrer dans la société française.

Au-delà de la dénonciation du racisme vécu par les étrangers en France à l'époque de la publication des romans du corpus, cette dénonciation serait motivée par des éléments biographiques de l'écrivaine.

C'est dans cette optique qu'à la question de ses ressemblances avec Fanny dans *En famille*, Marie Ndiaye s'est expliquée en disant :

Cette notion de « pays étranger étranger [sic] » a toujours occupé une place fondamentale dans mon existence. En famille a synthétisé cette importance, a été le couronnement conscient de longues années de questionnements plus ou moins clairs sur le sujet suivant : de quel pays suis-je ? Est-ce que tout pays n'est pas pour moi une terre étrangère ? (Dominique, Rabaté, 2008 : 24-25)

Elle ajoute que les interrogations soulevées dans le passage précédent résultent des événements qui ont marqué sa vie privée. A ce sujet, elle dit :

Ces interrogations, bien sûr, ont été suscitées par des particularités de ma biographie, qui ont provoqué dès mon enfance un état de malaise constant, ou plutôt une perpétuelle sensation de déplacement, telle qu'il me semblait que je ne me sentirais jamais nulle part chez moi et que nulle part non plus on ne me considérerait comme une compatriote. (Idem)

Marie Ndiaye pose la question de l'appartenance de l'étranger dans une société xénophobe. Mais la manière dont elle la pose est paradoxale. Dans son œuvre romanesque, elle n'évoque jamais la discrimination au travail qui est un sujet d'actualité en Occident. Elle revient sur ce débat seulement dans une nouvelle « Les sœurs », insérée dans l'ouvrage de son frère Pap Ndiaye, *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Paris, Calmann-Lévy, 2008. Dans cette nouvelle, Paula et Victoire sont deux sœurs métisses. Elles voient le plus souvent leurs candidatures refusées à cause de leur origine noire. Si elle évoque la discrimination des Noirs dans cette nouvelle, ailleurs elle ne le fait pas. Sur une question posée par un journaliste sur le fait qu'elle ne s'exprime pas sur la situation des Noirs en France, elle a répondu :

Je ne suis pas un homme noir ou une femme noire, à Paris, qui cherche du travail et un appartement, et à qui on refuse l'un et l'autre du fait de la couleur de sa peau, ou des consonances de son nom. Personnellement, j'ai choisi de ne faire qu'écrire, je n'ai jamais postulé à un emploi, je n'ai donc

*pas eu à me battre contre ça. Je ne vis pas cette situation et je ne l'ai jamais vécue. Alors, en parler, ce serait une sorte d'imposture.*³

5. Conclusion

La réflexion menée permet de conclure que les romans du corpus questionnent la place de l'étranger en France au moment de leur rédaction. L'étranger connaît des difficultés d'adaptation dans la société car celle-ci est xénophobe. On le voit méprisé à cause de la couleur de sa peau. Ainsi la discrimination raciale s'exprime par la négation de ce qui n'est pas blanc et l'exclusion de l'autre. Même si l'idéal républicain prône l'égalité de tous les citoyens français sans distinction d'aucune forme, il n'en est pas ainsi en réalité. Le référent racial est toujours pris en compte pour reconnaître à quelqu'un le droit d'appartenance à la communauté. Pour cette raison, les étrangers restent en marge de la société même ceux qui se croient totalement intégrés dans la société française. Leur appartenance ou leur intégration effective à la société leur est toujours refusée, d'où ils vivent en marge de la société. En dénonçant ce comportement, Ndiaye aimerait que pour avoir le droit à la citoyenneté, on ne se réfère pas à la couleur de la peau car c'est un facteur qui ne met pas tous les citoyens au même pied d'égalité. Elle prône l'égalité « de tous les citoyens français sans égard à leur origine » et condamne « une réalité sociale marquée par les discriminations et les exclusions bien réelles » (Sarah, Burnautzki, 2013 : 143). Il ne faut pas juger la valeur de l'homme en fonction de sa couleur et de son origine mais en fonction des actes qu'il réalise. Derrière tous ces discours se profile la volonté de défendre la diversité des peuples et de leurs cultures, ce qui serait la solution à toutes les questions précédemment évoquées. Cette thématique est défendue par la quasi-totalité des écrivains de la littérature migrante. Ces derniers se trouvent eux-mêmes dans une situation de crise identitaire car ils voyagent à travers plusieurs pays et disposent de plusieurs passeports. Pour bien cerner les contours de la crise identitaire observée dans la littérature de l'immigration, il serait mieux de réaliser une étude des œuvres de plusieurs écrivains pour en dégager des

³ Ndiaye Marie. « *Je ne veux plus que la magie soit une ficelle.* » Disponible sur: <http://www.telerama.fr/livre/marie-ndiaye-je-ne-veux-plus-que-la-magie-soit-une-ficelle-litteraire,46107.php> [Consulté le 03 juin 2016]

approches de solution. Ainsi, on pourrait analyser les œuvres des auteurs comme Marie Ndiaye, Fatou Diome, Alain Mabanckou, etc.

Références bibliographiques

1. BEHAR, Clarissa (2013), « Écrire en pays à majorité blanche : *En famille de Marie Ndiaye* », BENGSCHE Daniel et RUHE Cornelia (Dir.), *Une femme puissante. L'œuvre de Marie Ndiaye*, Rodopi B.V., Amsterdam-New York, p.125-140.
2. BURNAUTZKI, Sarah (2013), « Jeux de visibilité et d'invisibilité : la production romanesque de Marie Ndiaye à la lumière de la crise du républicanisme français », BENGSCHE Daniel et RUHE Cornelia (Dir.), *Une femme puissante. L'œuvre de Marie Ndiaye*, Rodopi B.V., Amsterdam-New York, p. 141-157.
3. CORMIER, Marie-Christine (2005), « Regard géographique sur les marges », in Philippe Forest et Michelle Szkilnik, *Théorie des marges littéraires*, Cécile Defaut, Nantes, p. 23-37.
4. JOMAND-BAUDRY, Régine (2005), « Pour une théorie des marges littéraires », in Philippe Forest et Michelle Szkilnik, *Théorie des marges littéraires*, Cécile Defaut, Nantes, p. 13-20.
5. MESURE, Sylvie et SAVIDAN, Patrick (2006), *Dictionnaire des sciences humaines*, PUF, Paris.
6. NDIAYE, Marie [2007 (1990)], *En famille*, Minuit, Paris.
7. NDIAYE, Marie (2007), *Mon cœur à l'étroit*, Gallimard, Paris.
8. NDIAYE, Marie (2008), « Les sœurs », in NDIAYE Pap, *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Calmann-Lévy, Paris, p. 11-18.
9. NDIAYE Marie. « *Je ne veux plus que la magie soit une ficelle.* » Disponible sur: <http://www.telerama.fr/livre/marie-Ndiaye-je-ne-veux-plus-que-la-magie-soit-une-ficelle-litteraire,46107.php> [Consulté le 03 juin 2016]
10. NDIAYE, Pap (2008), *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Calmann-Lévy, Paris.
11. NOILLE-CLAUZADE, Christine (2005), « Rhétorique de la mise en marge », in Philippe Forest et Michelle Szkilnik, *Théorie des marges littéraires*, Cécile Defaut, Nantes, p. 39-57.
12. RABATÉ, Dominique (2008), *Marie Ndiaye*, Textuel, Paris.